

Intéressement 2014 : à lire attentivement

RETOUR VERS LE PASSE

En juin 2013, seule l'UNSA a signé l'accord d'intéressement négocié avec l'employeur. Suite à cela, un tract des organisations syndicales minoritaires (CFDT, CFTC, SNB) parlait d'un « accord au rabais », d'une « signature à trente deniers », de l'UNSA comme d'un « adjuvant de la direction » et regrettait que nous n'ayons pas fait le pari de ne pas signer d'accord d'intéressement. **Si nous avons suivi la position de ces organisations syndicales minoritaires, vous auriez touché en 2014, au titre de l'exercice 2013, un montant de zéro euro !**

RETOUR VERS LE PRESENT : FORTE AUGMENTATION DU COURS DU DENIER !

Les résultats 2013 sont bons et le niveau d'atteinte des objectifs est favorable sur les 5 critères servant de calcul au montant de l'intéressement : PNB, coefficient d'exploitation, résultat net et nombre de clients actifs (Banques Populaire et Caisses d'Epargne) et charges récurrentes de BPCE SA (hors frais de personnel).

Le résultat est historique et l'intéressement versé en 2014 au titre de l'exercice 2013 est estimé à deux fois le montant versé l'an dernier.

RETOUR VERS LE FUTUR

Les performances passées ne présument pas des performances futures, il faut garder à l'esprit que l'intéressement des années à venir reste aléatoire et sera fonction, comme cette année, des résultats obtenus sur les 5 critères évoqués ci-dessus. Les premiers résultats de cet accord sont plus qu'encourageants et l'UNSA s'en réjouit pour les salariés, mais à ce stade, pour les versements en 2015 et 2016, on ne peut qu'espérer...

Les résultats de 2013, qualifiés de « très bons » par François Pérol, se traduisent par une nette augmentation de l'intéressement : c'est normal. Mais ce n'est pas suffisant. Nous mettons maintenant l'employeur au défi de tenir sa parole en menant une négociation honnête sur la prime de partage des profits (prime Sarkozy), sans tenir compte du montant versé au titre de l'intéressement car, dans le cas contraire, cela reviendrait à reprendre d'une main ce qu'on a donné de l'autre ! Ce sont deux sujets bien différents, comme la NAO d'ailleurs (cf. l'encadré au verso).

L'un des objectifs que l'UNSA s'était fixés lors de la négociation de cet accord, faire en sorte que les salariés bénéficient davantage des bonnes années (plutôt rares depuis 2008, hélas), est donc atteint. La responsabilité que l'UNSA a prise en signant seule l'accord d'intéressement, afin de préserver l'intérêt général, s'avère payante pour les salariés.

www.unsabpcesa.org

Le bureau UNSA BPCE

Le montant obtenu cette année au titre de l'intéressement ne doit pas nous faire oublier l'échec des négociations sur les salaires. L'intéressement, la part variable et les primes sont des éléments aléatoires, variables et non récurrents. Comme l'an dernier et l'année d'avant, de nombreux salariés n'auront cette année aucune augmentation. La proposition de l'employeur, une augmentation de 0,7% au 1^{er} janvier uniquement pour les salaires inférieurs à 60 000 euros, exclut en effet plus de 50% des salariés ! L'UNSA ne signera donc pas d'accord sur ce point.

La perte de pouvoir d'achat sera accrue pour ces salariés, outre l'inflation, par la fiscalité qui s'applique désormais (comme l'indique le courrier que vous avez reçu récemment) sur la part de la cotisation à la mutuelle payée par l'employeur.

L'UNSA connaît bien la stratégie de l'employeur, qui vise à accroître la part de la rémunération variable **au détriment de la rémunération fixe**. L'UNSA considère que la partie fixe, qui témoigne au salarié une reconnaissance sur la durée et qui est la seule sur laquelle il peut compter (pour construire son budget, investir...) ne doit pas être laissée pour compte.